

Congrès annuel 2016

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique



Chorey-Les-Beaune, le dimanche 28 février 2016

Assemblée Générale Statutaire des A.A.P.P.M.A de Côte d'Or

CHOREY-LES-BEAUNE **Dimanche 28 février 2016**

Le congrès annuel de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été organisé par l'AAPPMA La Truite Beaunoise.

La séance est ouverte à 9h00

Le Président Eric GRUER souhaite la bienvenue aux congressistes et leur adresse ses remerciements.

Le Secrétaire Général, Monsieur LORET-RICHAUDEAU fait l'appel des associations.

Associations excusées (8) :

Charrey
Cussey les Forges
Lusigny sur Ouche

Quincy
Saint-Broing
Santenay

Saulon la Chapelle
Selongey

Personnalités présentes

Monsieur THOMAS Denis, Vice-Président du Conseil Départemental de Côte-d'or, représentant Monsieur SAUVADET,

Monsieur COSTE Xavier, Vice Président Beaune Côte et Sud, représentant Monsieur SUGUENOT,

Monsieur PATROU Alexandre, Directeur de la Direction Départementale des Territoires,

Monsieur BIJARD Philippe, Direction Départementale des Territoires,

Monsieur GAMELON Romain, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Monsieur GUYONNET Georges, Président de la Fédération de Pêche de Saône et Loire,

Monsieur ERMENOU Claude, Vice-président de la Fédération de Pêche de la Nièvre

Monsieur GRAVOUILLE, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche de l'Yonne,

Personnalités excusées

Madame VILMUS Florence, Sous-Préfète de Beaune

Madame DUFFAY Marie-Guite, Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

Monsieur PATRIAT François, Sénateur de Côte-d'Or

Monsieur REBOURGEON Jean-Pierre, Maire de Merceuil

Madame PARENT Anne, Conseil Départemental de Côte-d'Or

Madame RAKIC Marie-Laure, Conseil Départemental de Côte-d'Or

Monsieur IEMMOLO Jean-Luc, Direction Départementale des Territoires

Monsieur CHOLLEY Jean-Christophe, Direction Départementale des Territoires

Monsieur SIRUGE Daniel, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Madame RIBIERE Christine, Voies Navigables de France

Monsieur LAURAIN Georges, Président de la Fédération de Pêche du Doubs

Monsieur BOLOGNESI Bruno, Président de la Fédération de Pêche de Haute-Saône

Changements dans les AAPPMA

Suite aux élections qui se sont déroulées fin d'année 2015, de nombreux changements ont été effectués dans les bureaux des AAPPMA.

2 - Arc sur Tille - La Gaule d' Arc

Président : GAUDILLON Cyril

6 - Avot - La Truite d'Avot

Président : REBEROL Sylvain

7 - Beaune - La Truite Beaunoise

Président : VACHON Cyril

8 - Belan /Ource - La Saumonée

Trésorier : PETITARMAND Pierre

9 - Bèze - La Source de la Bèze

Président : JEANNIN Jean-Michel

10- Bézouotte - La Truite de la Bèze

Président : ALIX Jean-Pierre

Trésorier : DIDIER Michel

20- DIJON - Salmo Club

Trésorier : TOULOUSE Chantal

27- Grosbois - Pêch.Auxois Nord

Président : DODEY Pierre

Trésorier : GENARD Alain

29- Is/Tille - Saumonée Tille/Ignon

Trésorier : LEROT Gérard

30- Labergement - L'Ablette

Trésorier : VINCENT Denis

32- Lamarche s/S -La Gaule Lamarchoise
Trésorier : LARME Jean-Pierre

33- Lamargelle –La Gaule de l'Ignon
Trésorier : CUESNIN Chris

37- Marey s/Tille-Riverains de la Tille
Président : DONDAINE Damien
Trésorier : MARIN Arnaud

38- Mirebeau s/Bèze -Union Pêcheur de la Bèze
Trésorier : VIGNIER Guillaume

43- Nuits St.Georges - L'Arc en Ciel
Président : GAMET Jean-Marc
Trésorier : ROMAIN Daniel

44- Pellerey s/l'Ignon - La Vandoise
Trésorier : BERGERET Lionel

45-Plombières - La G.V.O
Trésorier : BRUCHON-BICHET Didier

47-Pontailier s/S - La Vigilante
Président : MIHOLIC Mickaël
Trésorier : CUGNET Denis

48-Pouilly en Auxois-Pê.Auxois Ouest
Président : POIRIER Roger
Trésorier : CLAIRE Claude

51-Quincy le Vicomte - La Fraternelle
Président : BEAUFILS Guy
Trésorier : BECARD Antoine

58- St Sauveur - La Chatte
Président : PAGE Nicolas
Trésorier : HUBERT Noémie

65- Seurre - La Loutre de
Président : LORET-RICHAUDEAU Jacques
Trésorier : BOBARD Christine

66- Tarsul - La Truite de l'Ignon
Président : PAGOT Maurice
Trésorier : NAUDIN Christian

68- Vandenesse en Auxois -Vandenes.
Trésorier : GOBERT Philippe

71- Verrey s/Salmaise -Source.de l'Oze
Trésorier : CARRE Bertrand

72- Veuxhailles - La Saumonée de
Président : FERRARI Bruno
Trésorier : ZANETTACI André

74- Vix - La Gaule Vixoise
Président : MATIAS Denis

Décès

En 2015 et 2016 nous avons à déplorer la perte de nombreuses personnes.

Monsieur LEGENDRE Louis – Président - AAPPMA Le Salmo Club

Monsieur BAULARD Noël – Trésorier - AAPPMA de Fontaine Française et ancien Vérificateur aux Comptes de la Fédération

Monsieur BIZOUARD Jean-Pierre – Trésorier -AAPPMA de Quincy

Monsieur COLOMBAIN – Garde particulier de la Truite Bourguignonne

Monsieur CARDINI Daniel – Ancien Garde CSP

Monsieur Gabriel Roger – Membre de l'AAPPMA Til-Chatel

Monsieur BOULICAUD Roland – Frère de Monsieur Raymond BOULICAUD

Monsieur Bernard PARIZOT – Ancien Garde CSP

Madame Fleurette DEGUEURCE – Epouse ancien membre Conseil d'Administration Fédération

Une minute de silence est effectuée par l'assemblée à la mémoire de toutes ces personnes disparues.

Le compte rendu du compte rendu du Congrès du 8 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Rapport Moral du Président

Avant d'entamer son rapport moral, Monsieur GRUER souhaite que toute l'assemblée ai une pensée pour Pascal LALLOYEAU, agent de développement de la fédération, toujours à l'hôpital à ce jour suite à deux malaises cardiaques intervenus en fin d'année 2015.

- **Bilan étiage**

L'année 2015 a été très chaude, les températures ont été supérieures à la normale sur 9 mois de l'année avec canicule au mois de juillet et extrême douceur pour le mois de décembre.

Les précipitations ont été déficitaires de l'ordre 10 à 30% sur le département, déficit qualifié de sec voir très sec. Nous avons fait face à une sécheresse agricole sévère pour les mois de juin et juillet, à noter également des valeurs très basses fin décembre.

Concernant la gestion administrative de la sécheresse, un nouvel arrêté préfectoral cadre a été pris le 29 juin 2015.

6 Arrêtés Préfectoraux portant constat de franchissement des seuils ont été pris à partir du 6 juillet 2015 et j'ai assisté avec Jean-Philippe COUASNE à 8 réunions de la Cellule de Veille et 8 points hydrologiques sans réunion. Pour la première fois un Arrêté Préfectoral, en date du 7 août 2015, a été pris interdisant la pratique de la pêche sur certains cours d'eau (Tille, Igon, Seine, Arroux, Vouge), sachant que sur la Seine en aval de Vix et sur l'Arroux, la réouverture a été effectuée plus tard.

142 contrôles visant au respect des Arrêtés ont été réalisés par l'ONEMA dont 52 visant l'agriculture, 46 visant les collectivités et 24 visant les particuliers.

Suite à ces contrôles, deux procédures pour irrigation non déclarée ont été effectuées, 12 avertissements ont été réalisés pour non-respect des Arrêtés Préfectoraux, une procédure contre X pour non-respect du débit minimum biologique et 10 avertissements pour non-respect des débits minimums biologiques.

- **Acquisition Lac de Marcenay**

Autre sujet important qui a monopolisé la Fédération et le Conseil d'Administration a été notre contact avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Bourgogne, dont je remercie la présence et les excellentes relations que nous avons avec le directeur de l'établissement, Monsieur Romain GAMELON pour un projet d'achat du Lac de Marcenay en indivision.

A ce jour, on observe une grande avancée sur ce dossier sachant que le Conservatoire et la Fédération ont fait une proposition de prix pour l'acquisition de l'ensemble du site (Espace aquatique, terres agricoles, bâtiments) pour un montant de 196 600€ correspondant à l'estimation des domaines qui avait été effectuée le 6 mai 2013 demandée par la Sous-Préfecture de Montbard.

Le Conseil d'Administration du Syndicat du Lac a répondu favorablement à cette demande et nous sommes sur le point de signer un acte authentique de vente et une convention de gestion qui permettra de définir les modalités de gestion entre le Conservatoire et la Fédération.

A ce jour, il ne reste à régler les conventions qui étaient établies entre le Syndicat et les différents partenaires (Maison du terroir, camping, agriculteurs, lagunage, Jardin Japonais, etc.).

Il me reste à vous préciser, que cette indivision entre le conservatoire et la Fédération à hauteur de 51% pour le CENB et 49% pour la Fédération et que nous allons percevoir des subventions de la Part de l'Agence de l'Eau et du département à la hauteur de plus de 80% pour l'acquisition tout comme les travaux à réaliser.

Voici, où nous en sommes sur ce dossier, il nous reste encore un petit bout de chemin à réaliser pour son acquisition et chacun met tout en œuvre pour que le Lac de Marcenay revive et redonne satisfaction à tous les amoureux de la nature et de l'halieutisme.

Permettez-moi de passer la Parole à Monsieur GAMELON afin qu'il puisse aussi vous dire deux mots sur le sujet.

Intervention de M. GAMELON.

M. GAMELON partage les propos de M. GRUER et félicite le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et la Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique pour ce partenariat innovant et les échanges productifs qu'il y a déjà entre les deux institutions.

Il y a encore un peu de chemin à parcourir et il espère que d'ici quelques semaines il sera possible de se féliciter de remettre Marcenay sur les rails d'une gestion constructive, de le structurer et de le valoriser.

- **Lac de Pont**

Autre lac qui a monopolisé la Fédération et son personnel et l'AAPPMA, a été la vidange du lac de Pont. Dès le début de l'année 2015, avec Jean-philippe COUASNE, nous avons réussi, lors du CODERST (def) à faire intégrer dans l'Arrêté Préfectoral que le poisson qui était récupéré dans le lac devait être remis obligatoirement en eau libre et qu'un plan d'alevinage devait être intégré dans celui-ci.

Pour nous c'est une grande avancée qui fera jurisprudence pour la vidange des autres réservoirs et je remercie les Services de l'Etat pour leur aide.

Nous avons tout fait pour que la pêche en amont ne soit pas effectuée par des filets maillants afin de récupérer un maximum de poisson vivant et en bon état.

Le cahier des charges opéré par VNF ne reprenait pas l'Arrêté Préfectoral, ce qui nous a conduits à déposer un recours en référé devant le tribunal administratif de DIJON.

Comme par hasard, l'audience s'est déroulée alors que les pêches étaient sur le point d'être terminées et le juge s'est excusé, sachant qu'il n'avait pas fait attention aux dates de réalisation de ces travaux, et ce malgré toute la vigilance de notre avocat, Me JEANNIARD.

On peut dire que cette vidange s'est très mal passée du fait qu'un maximum de poisson était resté en amont après la pêche aux filets maillants par le pêcheur professionnel, et qu'il y a fallu ouvrir les robinets à fond entraînant un colmatage très important en aval sur l'Armançon (30000 tonnes de boue). De ce fait, le poisson a été récupéré dans de mauvaises conditions et quand nous avons remis ceux-ci au plus proche dans le canal (Venarey, St-thibault, etc) il y a eu une forte mortalité.

Le problème est qu'une fois que l'eau s'est arrêté de couler dans les robinets, le Pêcheur Professionnel a considéré que sa tâche était terminée malgré qu'il restait une poche d'eau en amont avec environ 5 tonnes de poisson (carpes et silures) VNF a été obligé de refaire un contrat au pêcheur professionnel qui est revenu la semaine suivante pour pêcher à l'épuisette le reste des poissons (en particulier des carpes) que nous avons pu sauver et mettre dans l'attente dans l'étang de l'AAPPMA du lac de pont pour être ensuite remis dans le lac.

Une plainte a été déposée par le SIRTAVA suite au colmatage, un procès-verbal a été dressé par l'ONEMA et la Fédération s'appête à déposer un recours en justice.

Pour terminer, VNF aurait dû effectuer le plan d'alevinage fin janvier début février avec une remise en eau à 8 m mais des problèmes d'avaries sur des vannes ont fait que ces alevinages n'ont pas pu être effectués et seront reportés au prochain automne, sachant que le pisciculteur qui devait effectuer les déversements n'a pas voulu prendre de risque au vu des températures élevées du moment et au vu de la maturité précoce des poissons pour la reproduction.

Voilà ce que l'on pouvait dire concernant Pont où nous avons été, avec les Agents de l'Etat et l'AAPPMA un acteur permanent sur ce dossier qui n'est pas terminé puisque nous sommes actuellement dans la phase de la rédaction d'un nouvel Arrêté Préfectoral fixant la réglementation du lac de Pont où je redis clairement que nous sommes opposés à l'utilisation des moteurs thermiques pour les pêcheurs et nous souhaitons vraiment, avec tous les autres acteurs économiques et associatifs de ce réservoir, un véritable avenir à Pont.

- **Achat local de stockage**

Autre point important qui a monopolisé la Fédération a été la recherche d'un local pour entreposer nos bateaux, les remorques, nos véhicules d'alevinage la saison terminée, tout le matériel de pêche, les filets, etc... ainsi que les archives.

Nous avons visité plusieurs bâtiments, et un à retenu notre attention à Pont-de-Pany, rue de la Gare.

Ce local de 267m² comprend :

- Un dépôt isolé de 184m² avec porte sectionnelle
- Et un box de 83m² en cloisons modulaires aménageables

Le montant de son achat sera de 155 000€ TTC hors droits.

- Honoraires de commercialisation 3%, soit 5580€ TTC
- Frais de notaire : 13000€

Ce qui fait un cout total de 173 580€ TTC

Le Conseil a donné son aval lors de son dernier Conseil d'Administration et la signature va être réalisée dans les prochains jours.

- **Pisciculture**

Au niveau de la Pisciculture, sujet sensible, tout est fait actuellement pour arriver à une gestion équilibrée de cette dernière. Je rappelle que nous étions tous d'accord pour pérenniser son avenir sachant qu'elle représente un gage de sécurité sanitaire pour nos déversements.

Je remercie toute la Commission Pisciculture pour le travail accompli par elle-même en 2015 (Mise en sécurité des vannes, réfection du B1 B2 B3, etc)

Nous avons aussi décidé en fin d'année de remplacer le camion d'alevinage défectueux Nissan hors d'usage par l'achat d'un nouveaux Master pour plus de 31000€ qui commencera d'être amorti en 2016.

Pour des raisons de sécurité, nous avons embauché Florian HERVE en contrat Avenir, ainsi nous avons maintenant 3 personnes à la pisciculture.

Les fortes chaleurs ont pénalisées les ventes de notre pisciculture du fait des faibles niveaux d'eau, ce qui a engendré un surplus de stock de plus de 5 tonnes.

Je remercie tout le personnel de la Pisciculture pour son investissement et son engagement à produire une bonne qualité de truite arc-en-ciel pour nos AAPPMA grâce à la mise en place d'un tri sélectif des truites.

- **Garderie**

Même s'il n'y a pas eu de formation en 2015 pour les Gardes Particuliers, nous avons décidé d'organiser en fin d'année une session de formation et une session de mise à niveau pour tous les gardes particuliers des AAPPMA qui a été réalisée en début d'année 2016 sous l'égide de Christophe COMMEGRAIN.

Concernant le suivi des Procès-verbaux, la Commission Garderie, présidée, par Jacques LORET-RICHAUDEAU, s'est réunie régulièrement et s'est attachée au cours de l'année 2015 et a effectué un suivi méticuleux des paiements des transactions et le rendu des tribunaux en cas de poursuite.

Sur le diaporama vous pouvez voir les tableaux vous indiquant la nature, et les paiements des amendes.

Une procédure pour le règlement a été mise en place et est appliquée avec rigueur.

Je remercie l'ensemble de la Commission pour son implication régulière qui a vraiment apportée une amélioration des paiements des amendes.

Autre nouveauté, comme je l'avais indiqué dans les réunions de secteur, le Conseil d'Administration a décidé de signer une convention avec l'ONCFS en 2016, pour épauler nos agents de développement et les gardes particuliers de Côte-d'Or, et sécuriser leurs sorties pour les ouvertures ainsi que les missions de nuit, plus délicates, le long de la Saône ou sur les réservoirs.

Je tiens aussi à remercier la brigade fluviale de ST Jean de LOSNE qui apporte une aide précieuse dans nos missions de surveillance sur la Saône et même sur les plans d'eau de Tilly Mercueil.

Enfin, de nouvelles tenues complètes (comme vous le verrez dans le rapport financier) pour les Gardes Particuliers ont été élaborées par la FNPF. Je vous informe que la Fédération procédera à ces achats en début de l'année sachant que nous ne serons livrés que courant septembre.

- **Réglementation**

Concernant la réglementation et le groupe des travaux de la commission technique fixant la réglementation de la pêche pour 2016, toutes les AAPPMA, à travers les réunions de secteur, ont été consultées et informées concernant la date d'ouverture, la taille, les quotas, etc.

Je me permets de rappeler que l'ouverture pour la 2eme catégorie s'effectuera le 14 mai 2016 suite à une demande de l'Administration et du Comité de Bassin afin qu'une harmonisation des dates soit effectuée entre les Fédérations et en particulier avec la Saône-et-Loire qui ouvrira à la même date.

Comme je l'ai déjà indiqué, concernant la loi qui risque d'intervenir en cours d'année 2016 permettant au Préfet d'augmenter la taille du brochet de 50cm à 60cm et du sandre de 40cm à 50cm, d'augmenter la taille de la truite et de fixer des quotas pour le carnassier, nous avons tous décidé qu'elle ne s'appliquerait qu'au 1er janvier 2017 afin de ne pas perturber les pêcheurs.

Concernant toutes les actions avec les milieux et l'halieutisme, je vais passer la parole à Messieurs Jean Philippe COUASNE et Romain TRIPONNEZ du Pôle Technique qui vont nous faire un rapide résumé de nos actions en faveur des milieux et sur les études que nous avons menés.

Monsieur GRUER donne la parole à Jean-Philippe COUASNE et Romain TRIPONNEZ, techniciens de la Fédération pour exposer les divers projets et réalisations de l'année.

Bilan des réalisations 2015

• Projets 2015:

Les projets 2015 représentent un investissement d'environ 56 000€ répartis sur plusieurs thématiques : 73% pour l'aménagement des parcours halieutiques, 14% pour les travaux d'entretien halieutique, 10% pour les travaux sur les milieux aquatiques et 3% pour les panneaux d'information.

a. Rampe de mise à l'eau de Grosbois

Ce projet était attendu depuis un certain temps. Les conditions étaient optimales pour la réalisation cette année grâce à la vidange du lac de Pont qui a bien sollicité le réservoir de Grosbois, la côte était donc idéale pour travailler. Le budget était d'environ 27 000€.

Le béton utilisé contient des fibres plastiques qui le rendent très résistant.

Voir photos en annexe.

b. Rampe de Labergement-Les-Auxonne

Celle-ci a été retravaillée pour la rendre plus fonctionnelle. Un panneau de signalisation y a été apposé à la demande de VNF et par sécurité puisqu'elle pénètre dans le chenal de navigation.

Voir photos en annexe.

c. Travaux d'entretien

Divers travaux d'entretien ont été effectués, notamment la restauration du chemin de la Sablière de Bressey-sur-Tille, l'entretien de la GSM et des frayères. Comme chaque année, l'entretien des frayères a aussi été réalisé.

Certains travaux ont été réalisés par les AAPPMA, comme la restauration de la source de la Douée avec la mise en place d'un abreuvoir et la pose d'une clôture afin d'éviter le piétinement des bovins ou la restauration du Ruisseau des Angles, réalisé avec l'AAPPMA depuis 10 ans.

La Fédération a aussi une politique de financement des projets intervenant sur les milieux aquatiques qui sont choisis par les Syndicats de rivière. Des travaux ont ainsi été effectués sur la Venelle à Selongey, et sur la Tille à Crecey-sur-Tille

d. Bilan des études piscicoles

25 stations de pêche ont été étudiées.

Les peuplements piscicoles sont globalement très perturbés à l'exception de:

- La partie aval de la Lacanche
- Le ruisseau de Breuil
- La Plaine
- Et le ruisseau de Villiers en Morvan

On note un déficit en cyprinidés d'eau vive (Barbeau, Spirlin et Hotu) notamment sur:

- Arroux médian
- Suze
- Solonge

Le peuplement est perturbé par la présence d'espèces d'étangs (gardon, rotengle, Perche, tanche, et perche soleil) qui entre en compétition avec les espèces naturellement en place.

La truite est encore présente sur les affluents du Morvan et la Lacanche et certains de ses affluents.

Le brochet, comme on peut le voir depuis plusieurs années, est en régression par rapport aux données antérieures comme sur les autres bassins versants

On note la présence très intéressante de la Lotte de rivière sur le bassin de l'Arroux, un des derniers bastions en Bourgogne Franche-Comté où l'on peut l'observer.

On constate aussi la présence de la vandoise rostrée, une espèce endémique du bassin de la Loire, que l'on retrouve en Côte-d'Or uniquement sur le Bassin de l'Arroux.

En **mesure de gestion et de restauration de l'habitat**, la problématique du piétinement du bétail dans le lit mineur est très importante, il faut donc essayer de le limiter, ce qui peut notamment être fait grâce aux travaux des AAPPMA.

La gestion de la ripisylve et des embâcles, l'effacement ou aménagement des barrages et plans d'eau et la restauration physique du lit sur certains secteurs sont également à effectuer.

Il faut également améliorer la libre circulation, essentiel pour le poisson lors des périodes de reproduction mais également lors des assecs.

Au niveau de la **gestion piscicole**, un suivi des frayères est effectué (les crues de 2013 ont permis une bonne reproduction de la Lotte), le repeuplement à but halieutique sera effectué si nécessaire sur les parcours non patrimoniaux, la valorisation halieutique des cyprinidés d'eau vive et l'amélioration de la qualité de l'eau (SINETA) sont également au programme.

Beaucoup de **suivis biologiques** ont été effectués en 2015 sur :

- L'Ignon à Is-sur-Tille
- Ruisseau des Vernois à Arc-sur-Tille
- La Laigne à Laignes (Résultats très intéressants suite aux travaux)
- Vidange Lac de Pont
- Ruisseau de Creuse à Avot
- Ruisseau de la Chartreuse à Dijon
- Ruisseau des Angles à Veuve-sur-Ouche
- La Venelle à Selongey
- La Brenne à Venarey-Lès-Laumes
- La Bèze à Noiron-sur-Bèze
- La Vouge à Saint-Bernard et Bessey-les-Citeaux
- La Varaude à Izeure
- Le Meuzin à Argilly
- Canal de Sainte-Colombe-Sur-Seine
- Ruisseau du Coteau frois à Aisey-sur-Seine
- La Seine à Nod-sur-Seine
- La Seine à Buncey
- L'Ource à Prusly-sur-Ource
- La Cent fonts à Fenay (Évaluation de la passe technique)

Certains ont dû être annulés à cause de la sécheresse car les débits étaient trop faibles.

e. Etude Saône

Intervention de M. DEGIORGI :

Pour l'étude Saône, l'idée est d'avoir un diagnostic sur l'état des peuplements piscicoles en relation avec la qualité physique. Elle a pour but de déboucher sur une gestion harmonieuse de la ressource piscicole, elle permettra aussi aux AAPPMA d'avoir des bases pour fixer des règles de gestion rationnelles ou d'améliorer celles existantes.

L'Étude a été effectuée sur les 105km de Saône Côte-d'Orienne. Celle-ci a été découpée en 10 tronçons d'étude pressentis sur lesquels divers inventaires piscicoles et diverses investigations ont été menés.

Parallèlement, 8 à 9 annexes hydrauliques « connectées » au lit mineur sont étudiées.

La Saône a été artificialisée du fait qu'elle soit navigable, il faut donc tenir compte de son compartimentage hydraulique. (Barrage / canaux)

Il est nécessaire d'avoir plusieurs échantillons des mêmes zones, les habitats sont prospectés plusieurs fois. Les prélèvements se font donc plusieurs fois mais en petite quantité.

Dans les zones profondes, il n'est pas possible d'effectuer des prélèvements via la pêche électrique, il faut donc utiliser des filets. Ceux-ci ne doivent pas être intrusifs afin d'éviter une trop forte mortalité du poisson, ils font donc au maximum 2m de large.

La température de l'eau est un facteur important, notamment pour la reproduction. Les poissons autochtones sont des espèces d'eau froide ou tiède.

De nombreuses sondes thermiques ont été étudiées et débouchent sur un résultat global montrant que la température moyenne est trop élevée (28°).

Les systèmes latéraux, en connexion avec la nappe, sont censés être plus frais, ce qui n'est pas le cas puisqu'ils sont à la même température que la Saône.

Les affluents, qui devraient être à des températures comprises entre 21 et 22°, sont tous plus proches des 24°.

Sur 10 stations, en 2 campagnes de pêche (été / automne), 27 espèces ont été capturées. Parmi elles, 18 espèces autochtones dont 10 sont déficitaires ou en régressions. D'autres espèces, dont le sandre et le silure, sont présentes en abondance.

La biomasse est différente en fonction des secteurs, mais est globalement faible. On note que la plus importante a été relevée à Pagny grâce au barrage. La biomasse du carnassier est liée à la biomasse des proies.

Pour le brochet, peu d'individus au-dessus de la maille ont été capturés et le nombre de juvénile est aussi très faible. Pour le sandre, la densité d'adulte et de juvénile est importante. Le silure se porte bien aussi avec des individus de toutes tailles et une densité importante.

Si l'on compare aux données idéales, on voit que la Saône est largement en dessous des potentiels. La cause majeure est la qualité de l'habitat. Une cartographie des fonds a été réalisée qui permet d'étudier le potentiel des divers secteurs. Il est important de travailler aussi sur la qualité chimique

Pour conclure, on observe que le peuplement piscicole est simplifié mais tout de même présent. La Saône a un fort potentiel et il y a des perspectives de restauration pour celle-ci.

M. GRUER rappelle que les Pêcheurs Professionnels et les Pêcheurs Amateurs aux Engins ont été associés à cette étude et propose à l'assemblée de poser des questions sur cette étude.

AAPPMA La Gaule Auxonnaise :

Q. Est-ce que qu'une aide et des exemples à reproduire seront fournis aux AAPPMA pour aider à restaurer la population piscicole de la Saône?

R. Au niveau de l'action rapprochée, il faudra simplement suivre les principes globaux qui seront dégagés de cette étude.

AAPPMA Le Salmo Club :

Q. Ne serait-il pas judicieux de rallonger les réserves des barrages comme à Pagny ?

R. Les réserves des barrages existent déjà, ce qui est important n'est pas de les agrandir, mais bien d'améliorer le milieu. Si le milieu est mauvais, une réserve ne sert à rien.

AAPPMA Grosbois :

Q. Si vous avez estimé une causalité chimique, êtes-vous allez chercher les noms des polluants ou le ferez-vous ?

R. Il n'est pas toujours facile de savoir quoi chercher car le catalogue des polluants est très vaste. Dans l'étude, il n'est pas prévu de faire des analyses chimiques mais la Fédération en a tout de même fait pour les contaminants classiques (azote, phosphore matière organique) et à noter quelques petits dépassements mais le véritable problème concerne les polluants non solubles qui se stockent dans les sédiments. Ce problème serait à étudier mais ce n'est pas prévu pour le moment. Cela coûterait très cher et ce n'est pas non plus le travail d'une Fédération de Pêche. L'Agence de l'Eau subventionne un certain nombre de recherches et de suivi des polluants.

AAPPMA Saint-Jean-de-Losne

Q. Est-ce que l'étude tient compte de la pression de pêche? Par exemple, on voit que sur Pagny il y a beaucoup de poisson et c'est un secteur interdit à la pêche.

R. La pression de pêche à bien été intégrée.

AAPPMA Beaune

Q. Est-ce qu'il y a eu une connotation de faite sur les lots pêché pendant quelques années par les pêcheurs professionnels ? Est-ce que cette pêche à un impact important ?

R. La pêche professionnelle ne s'exerce que sur quelques lots de la Saône. Les premiers éléments montrent que ce n'est pas la pression de pêche qui explique les déficits.

M. GRUER

Q. A M. DEGIORGI. Concernant la date d'ouverture, la Fédération avait tendance à repousser la date afin de protéger le sandre et du brochet. Est-ce que cela a une importance pour le futur ? Doit-on continuer à avoir une date à la mi-mai ou début juin?

R. Le Sandre voit ses populations augmenter, il est donc possible d'augmenter la pression de pêche. Pour le brochet, il serait intéressant de fixer des quotas par pêcheur à l'année.

AAPPMA Tille et Norges Genlis

Q. Et si on avait un carnet de prise ?

R. C'est malheureusement très compliqué à mettre en place.

M. BEDIN (Maille Côte-d'orienne)

Q. En ce qui concerne les dates d'ouverture, est-il judicieux de définir les dates l'année précédente pour l'année suivante puisque les dates de fraie peuvent varier?

R. C'est malheureusement très compliqué puisque la réglementation doit être définie à l'avance.

Q. A propos de l'efficacité des alevinages de brochet, que faut-il en penser ?

R. Le brochet est très difficile à maintenir de manière artificielle, on le voit d'ailleurs bien sur la Saône où les efforts d'alevinages ne marchent pas. Il a dans son cycle, un stade entomophage, la dégradation des milieux empêchant le développement des insectes, les alevinages de brochets marchent donc très rarement. En mettant des brochets plus grands, le problème est leur provenance, car ils sont nombreux à amener des maladies (bactéries/ parasites) contre lesquelles les brochets sauvages ne sont pas immunisés. La vraie solution est d'avoir des frayères naturelles.

Projets 2016

Pour l'année 2016, il est prévu de travailler sur la restauration physique de l'Ouche à Crimolois, sur la diversification physique sur l'Ignon dans la traversée d'Is sur Tille, sur le développement du projet du ruisseau de la Chartreuse, sur la restauration physique du ruisseau des Angles, sur la Restauration de la morte dite de « L'île » à Lamarche sur Saône, sur l'aménagement d'une frayère à brochet sur un terrain de la commune de Pagny la Ville, sur la restauration de la frayère du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne, sur le développement de réhabilitation d'annexes hydrauliques sur la Saône et sur la restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Villiers (affluent du Ternin).

Un investissement de 99 000€ est prévu pour différents projets, dont 40% pour des travaux sur le milieu aquatique, 39% pour de l'aménagement des parcours halieutiques, 11% pour des travaux d'entretien halieutique et 10% pour des panneaux d'information.

Accessibilité, les projets 2016 sont les suivants :

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
Gaule d'Heuilley	Création d'une rampe de mise à l'eau à la confluence de la Vingeanne	25000
La Gaule Lamarchoise	Restauration de l'accessibilité entre Lamarche et Poncey les Athée	11327,52
Le Salmo Club	Pose de dispositifs de franchissement de clôture sur les lots de l'AAPPMA	500
La Truite Chatillonnaise	Fourniture et pose d'échalliers sur l'Ource (L435-5)	1500
		Montant total prévisionnel
		38327,52

Valorisation des parcours, les projets 2016 sont les suivants :

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Fourniture et pose d'un panneau d'information à Osilly et Pouilly sur Vingeanne	2076
FDAAPPMA	Fourniture de 10 panneaux signalétiques "plan de financement"	195,6
AAPPMA Auxois	Fourniture et pose de panneaux d'information sur les réservoirs de l'Auxois	8016
		Montant total prévisionnel
		10287,60

Entretien des postes de pêche, les projets 2016 sont les suivants :

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Entretien du parcours sur la Vingeanne sur 6 communes	2000
La Loutre de Seurre	Entretien annuel emprises vertes sablière GSM	2376
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Beire Letto	1200
UDFP	Entretien annuel Beire UDFP	1300
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Bressey (bassins 3 et 6)	2600
La Gaule Lamarchoise	Entretien postes de pêche sur les lots de la Gaule Lamarchoise en Saône	1500
		Montant total prévisionnel
		10976,00

Entretien et restauration des Milieux aquatiques, les projets 2016 sont les suivants :

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
FDAAPPMA	Entretien frayères fédérales (Esbarres, Trugny, St Seine en Bâche, Poterres)	3375,00
Le Salmo Club	Réhabilitation du ruisseau des Angles	200,00
Le Salmo Club	Réhabilitation physique du ruisseau des Angles	35000
action_FD	Aménagement piscicole sur la Venelle dans la traversée de Selongey	1500
		Montant total prévisionnel
		40075,00

Etudes et suivis piscicoles, les projets 2016 sont les suivants :

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
FDAAPPMA	Suivi reproduction brochet annexes fluviales en Saône	15717
FDAAPPMA	Diagnostic piscicole sur la Saône (secteur externalisé), année 2016	32960
FDAAPPMA	Diagnostic piscicole sur la Saône (secteur régie), année 2016	13497,31
FDAAPPMA	Diagnostic piscicole et hydrobiologique sur le bassin de la Brenne et de l'Armançon	77558
		Montant total prévisionnel
		139732,31

- **Etude Brenne-Armançon**

Cette étude se déroulera sur l'étude de 85 stations environ, sur lesquelles seront effectuées des Pêches électriques, des IAM et un suivi thermique.

Des suivis biologiques en 2016 sont prévus sur L'Ouche à Gisse-sur-Ouche, L'Ouche à Velars-sur-Ouche, La Venelle à Selongey, La Tille à Til-Châtel, La Vouge à Saint-Bernard et Bessey-les-Citeaux, Le ruisseau du Val des Choues, Le ruisseau du Coteau froids à Aisey-sur-Seine, La Seine au Moulin Floriet à Nod-sur-Seine, L'Ource à Belan-sur-Ource, La Norge, la Goulotte et la Rivière Neuve à Chevigny-Saint-Sauveur.

L 435-5

- **Cadre réglementaire**

Article L435-5 du code de l'environnement.

«

Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat. »

Cet article prévoit la rétrocession des droits de pêche quand des fonds publics sont investis sur du privé dans le cadre de travaux d'entretien de la ripisylve. Un décret fixe les modalités de son application, celui-ci est repris dans l'Arrêté Préfectoral et qui précise en particulier la liste des tronçons où sera exercé le droit de pêche pour chaque AAPPMA qui en aura fait la demande ou pour la Fédération à défaut.

Beaucoup de bassins sont concernés par des DIG et donc sur lesquels la rétrocession des droits de pêche doit s'appliquer. C'est une chose plus ou moins facile en fonction des secteurs et des enjeux piscicoles et halieutiques ou de la présence d'une société de pêche sur les cours d'eau.

Cela représente un potentiel de 800 km de cours d'eau avec des secteurs plus ou moins intéressants pour la pêche. Ce réseau a été découpé en différents secteurs proposant une gestion patrimoniale (où l'on peut pêcher mais où aucun déversement n'est effectué) ou halieutique. Pour ces derniers, des déversements de truite arc-en-ciel sont prévus afin de valoriser les parcours pour un total d'environ 4 tonnes.

La Fédération rencontre par exemple quelques problèmes avec certaines sociétés de pêche privées comme à Savigny-les-Beaune et Ladoix-Serrigny. A l'inverse, certaines AAPPMA ont accueilli en leur sein les sociétés de pêche privées en nommant certains de leurs membres dans leur Conseil d'Administration par exemple. M. GRUER rappelle que la Fédération n'est pour rien dans ces changements puisqu'elle ne fait qu'appliquer l'article L.435-5 qui n'est pas de son fait. Le problème est le manque de communication entre les Services de l'Etat, les Syndicats, les élus et les propriétaires des parcours.

M. GAUDIAU, avec la Commission Protection des Milieux, a beaucoup travaillé sur le L.435-5 pour sa mise en place.

Intervention de M. PATROU.

En effet les Services de l'Etat rencontrent des difficultés pour faire appliquer l'article L.435-5. La difficulté la plus importante est de récupérer les programmes de travaux des Syndicats de rivière et de cartographier ces travaux effectués. De plus certains propriétaires riverains sont enclins à engager des contentions vis-à-vis de cet arrêté afin de ne pas rétrocéder leur droit de pêche.

Animations 2014

Intervention de M. CHEVEAUX

M. CHEVEAUX remercie dans un premier temps l'équipe de la Commission Pisciculture pour leur soutien et leur investissement durant leur mandat.

Concernant les animations, elles ont été très riches. La Fédération est intervenue dans 7 écoles du département, à animer une découverte de la pêche au Lac Kir au mois de mai, à effectuer de nombreuses animations avec les AAPPMA et est intervenue sur des animations pêche avec une vingtaine de centres de loisirs ce qui représente environ 680 personnes (dont 20 adultes).

Plus de 680 cannes et pass pêche ont été distribués durant les animations et plus de 670 cannes et plus d'une centaine de coupes distribuées aux AAPPMA pour leurs diverses manifestations au cours de l'année.

A l'avenir, la Fédération espère pouvoir professionnaliser les animations, notamment en investissant dans un véhicule spécialement conçu pour ces prestations

Cormorans

Intervention de M. COMMEGRAIN

L'Oze a été ajouté à l'arrêté permettant les tirs des cormorans, à la demande de la Fédération. Une demande pour étendre les secteurs de tirs sera faite pour l'année prochaine.

Le quota de 100 cormorans accordé à la Fédération n'avait pas été atteint l'année précédente à cause de l'arrivée tardive des oiseaux dû aux températures, cette année, les conditions météorologiques sont encore très clémentes et les cormorans sont donc bien moins présents sur les cours d'eau mais le quota de 100 oiseaux a bien été atteint.

Le but n'est pas d'atteindre le quota mais bien d'occasionner un dérangement pour éviter que les oiseaux pillent les salmonidés sur les lieux de reproduction.

M. COMMEGRAIN remercie les tireurs bénévoles pour leur travail.

Étiquettes de lignes	Somme de oiseaux vus	Somme de oiseaux tirés	Somme de oiseaux tués
Bèze	14	5	3
Ignon	41	16	10
Laigne	8	1	0
Ouche	208	70	42
Oze	118	36	25
Seine	126	29	16
Tille	9	4	4
Total général	524	161	100

Conclusion

M. GRUER tient à informer l'assemblée des très bons rapports qui se sont instaurés entre les PAAEF et son nouveau Président, MR BEDIN Guy, ainsi que son trésorier Mr BORLOT.

Pour la 1 fois depuis 2003 le Président de la Fédération a été invité à leur assemblée générale et il y a eu des échanges très constructifs avec les adhérents sur de nombreux sujets, à l'avenir, les PAAEF et la Fédération pourront travailler ensemble notamment sur la Saône.

Il tient à remercier également M. GELAY, Pêcheurs Professionnels, avec lequel il a été possible d'établir des relations constructives, en particulier suite à l'affaire PILLODS.

Intervention de M. GRUER

« Comme chacun aura pu constater au vu de ce rapport moral, la Fédération et en particulier tout son personnel qui a tout mis en œuvre pour la réussite des projets décidés en CA et je tiens à le remercier personnellement et chaleureusement car la tâche en 2015 était ardue.

Je tiens à remercier tout le CA qui pendant ces 7 années de mandat, a toujours débattu de manière courtoise afin de défendre l'intérêt général des milieux aquatiques, l'haliéutisme et les AAPPMA.

Je reconnais bien volontiers que dès fois emporté par ma passion, n'avoir pas mis les formes pour m'exprimer, et je m'en excuse auprès des personnes que j'aurai pu blesser, mais chacun connaît ma détermination pour défendre notre institution.

Notre réussite n'est pas le fruit du hasard, mais la résultante d'une gestion financière et immobilière rigoureuse et saine. Comme vous pouvez le constater notre fédération, les AAPPMA, les pêcheurs

ont de beau jour encore devant eux et je suis sûr que notre Trésorier Fédéral, André ROGOSINSKI ne vas pas manquer de vous le confirmer dans son rapport financier »

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport Financier

Intervention de M. ROGOSINSKI

- **Détail des ventes de cartes**

On compte 24753 pêcheurs en 2015 contre 25776 pêcheurs en 2014. On note donc une légère baisse de 3,96% soit environ 1020 pêcheurs en moins.

La vente des cartes Majeure à diminué au profit des cartes Interfédérale. On note une progression des ventes pour les cartes Mineure et Femme mais une baisse des cartes moins de 12 ans, Journalière et Hebdomadaires. La régression des ventes de ces dernières est très certainement due aux fortes chaleurs et à la sécheresse qui n'a pas favorisé la pêche en période estivale, durant laquelle ce type de carte est le plus vendu.

- **Evolution des ventes de carte par Internet et par mois.**

La vente des cartes par Internet progresse, une avancée significative devrait être faite en 2016 puisque de grosses enseignes vont s'informatiser.

- **Résultat d'exploitation**

Au niveau de la vente de poisson, il y a une légère augmentation, une légère baisse au niveau des subventions et de la vente de cartes ce qui donne un total de recettes de 1 251 631€ et une total de charges d'exploitation de 1 149 566€ et un résultat positif de 102 065€.

	Résultat 2014	Résultat 2015	Variation en €	Variation en %
<u>Recettes d'exploitation</u>				
Ventes de poissons	144 533	146 133	+ 1 600	+ 1,11%
Subventions	357 730	348 620	- 9 110	- 2,55%
Ventes de cartes	764 261	756 878	- 7 383	- 0,97%
<u>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</u>	<u>1 266 524</u>	<u>1 251 631</u>	<u>- 14 893</u>	<u>- 1,18%</u>
<u>Charges d'exploitation</u>				
Charges externes	418 070	425 980	+ 7 910	+ 1,90%
Impôts et taxes	14 715	18 039	+ 3 324	+ 22,59%
Charges de personnel	354 757	323 574	- 31 183	- 8,79%
Autres charges de gestion courante	286 767	301 982	- 15 215	- 5,31%
Amortissements	73 194	79 991	+ 6 797	+ 9,29%
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>1 147 503</u>	<u>1 149 566</u>	<u>+ 2063</u>	<u>+ 0,18%</u>
Résultat courant	119 021	102 065	- 16 956	- 14,25%

- **Résultat d'exercice**

Au résultat positif vu précédemment de 102 065€, viennent s'ajouter le résultat financier de 16 828€ et se soustraire le résultat exceptionnel (variations de subventions et charges) de 20 343€ ce qui donne un résultat d'exercice de 98 550€.

Le résultat est le reflet réel de l'activité 2015 sans report.

	Résultat 2014	Résultat 2015
Résultat courant	+ 119 021	+ 102 065
Résultat financier	+ 15 017	+ 16 828
Résultat exceptionnel	+ 11 462	- 20 343
Reports excédents	+ 389 000	
RESULTAT EXERCICE	534 500	98 550

- **Bilan 2015**

On constate que notre fond de roulement reste le même d'une année sur l'autre puisque l'on passe de 1334K€ à 1444K€.

Cet indicateur mesure les ressources dont dispose la Fédération pour financer son exploitation courante. Le fond de roulement représente aussi la somme dont dispose la fédération pour payer ses fournisseurs, ses salaires et l'ensemble des charges de fonctionnement.

A noter que les investissements sont payés sans crédit, financés entièrement par les fonds associatifs.

Le besoin en fond de roulement permet de voir si l'on a un besoin ou un excédent.

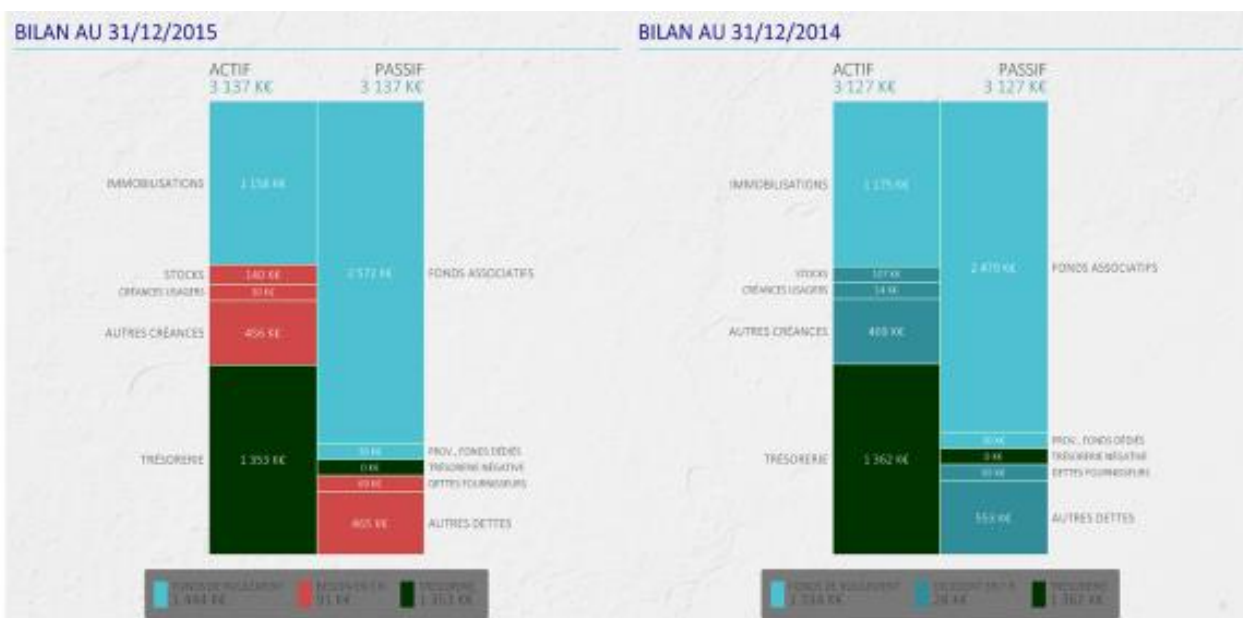
Cet indicateur représente le décalage de trésorerie entre :

- Les sommes pas encore encaissées comme les stocks (pas encore vendus), les créances des usagers (sommes dues aux AAPPMA) et les autres créances (qui sont les subventions non encaissées de la FNPF et des Agences de l'Eau)

- Les sommes pas encore payées comme les dettes fournisseurs et autres dettes (sociales-RMA-CPMA et EHGO)

La somme disponible en trésorerie est de 1353K€ en 2015 contre 1334K€ en 2014.

On observe donc que la situation est saine.



- **Pisciculture**

Résultat 2015 : excédent de 4 130€

Dépenses	2014	2015	Variations	Recettes	2014	2015	Variations
Approvisionnements	70 867	39 064	- 31 803	Ventes	145 820	147 333	+ 1513
Services extérieurs	21 524	28 102	+ 6 578		Subventions	13 008	15 377
Autres serv.extérieurs	6 991	7 473	+ 482	Pduits exceptionnels		0	0
Impôts et taxes	0	262	+ 262		TOTAL RECETTES	158 828	162 710
Charges de personnel	72 777	70 139	- 2 638	TOTAL DEPENSES		182 090	159 380
Ch.exceptionnelles	142	13	- 129				
Amortissements	9 789	14 327	+ 4538				
TOTAL DEPENSES	182 090	159 380	- 22 710				

- **Neptune**

Résultat 2015 : excédent de 322€

DEPENSES	2014	2015	Variations	RECETTES	2014	2015	Variations
Approvisionnements	16 649	19 328	+ 2679	Ventes de cartes	25 580	23 960	- 1 620
Services extérieurs	32	32	0	Ristournes	- 1287	- 1200	+ 87
Autres serv.extérieurs	1 323	1270	- 53	Pduits financiers	54	10	- 44
Impôts et taxes	296	258	- 38	Pduits exceptionnels	0	0	0
Autres charges	1 260	1 560	+ 300	TOTAL RECETTES	24 347	22 770	- 1 577
Amortissements	0	0	0				
TOTAL DEPENSES	19 560	22 448	+ 2888				

- **Groupement réciproitaire**

Résultat 2015 : excédent de 25 303€

DEPENSES	2014	2015	Variations	RECETTES	2014	2015	Variations
Approvisionnements	170	170	0	Subventions	0	0	0
Services extérieurs	92 525	87 538	- 4 987	Ventes de cartes	294 483	300 246	+ 5763
Autres serv.extérieurs	9 264	9 200	- 64	Pduits financiers	6 447	6 510	+ 63
Impôts et taxes	1 395	2 820	+ 1 425	Pduits exceptionnels	0	0	0
Autres charges	164 096	174 345	+ 10 249	Report	34 000	0	- 34 000
Ch.Exceptionnelles	7 938	7 379	- 559	TOTAL RECETTES	334 930	306 756	- 28 174
TOTAL DEPENSES	275 388	281 452	+ 6 064				

- **Dépenses Membres du Conseil d'Administration**

Un total de 7 560,00€ d'indemnités compensatrices a été versé au Président, Trésorier et Secrétaire en 2015.

Un total de 10 592,89€ d'indemnités kilométriques a été versé à l'ensemble des administrateurs en 2015.

Intervention de M. GANDREY (AAPPMA Truite Bourguignonne)

Q. Où sont passées les 5 tonnes de truites invendues ?

R. Elles sont toujours à la Pisciculture. C'est un lot qui a coûté cher à la Fédération car il a fallu les maintenir en vie. Il y a environ 1 tonne en moins car certaines sont mortes car elles ne pouvaient pas expulser leurs œufs.

Q. Quelle taille font-elles ?

R. Elles n'ont pas trop été nourries afin qu'elles ne grossissent pas trop, elles font environ 40cm.

Q. Nous avons procédé à l'alevinage sur nos lots, je n'ai pas vu de truite énorme, même plutôt des truites en dessous de la taille.

R. Il est peu probable que les truites soient en dessous de la taille, les employés de la Pisciculture y veillent, de plus, pour faciliter le tri, l'achat d'un trieur sera fait cette année ce qui réglera le problème. C'est d'ailleurs un gros investissement puisqu'il coûte environ 39 000€.

Q. S'il y a des truites plus grosses, pourquoi ne pas proposer deux tarifs aux AAPPMA qui seraient intéressées pour les prendre ?

R. C'est tout à fait faisable. La manière de les écouler n'a tout simplement pas encore été étudiée pour le moment.

M. GRUER précise, afin que tout soit bien clair, que les Commissaires aux Comptes ont vérifié les stocks.

Intervention de M. GOLLARD

Q. Il serait logique qu'en dehors des membres du Bureau et des Commissaires aux Comptes, il y ait des Présidents d'AAPPMA qui puissent venir vérifier l'état des stocks à la Pisciculture afin de s'assurer de la véracité des propos tenus en assemblée.

R. (M. ROGOSINSKI) Une visite de la Pisciculture était prévue en 2015 qui a malheureusement dû être annulée et qui aurait permis d'accueillir le Président d'AAPPMA sur place.

(M. GRUER) Si certains doivent venir vérifier, ce sera les vérificateurs aux comptes, qui sont nommés par l'assemblée pour vérifier l'exactitude des comptes. Je vous propose de faire partie des prochains Vérificateurs aux Comptes afin que vous puissiez juger de la situation. Je pense qu'il n'y a pas à mettre en doute l'état des comptes qui est vérifié et validé à la fois par les Vérificateurs aux Comptes et les Commissaires aux Comptes.

Intervention de M. SIBILLE

L'utilisation du sous-bief à la Pisciculture a été supprimée. En vidant celui-ci, beaucoup de truites ont été récupérées, et cela en quantité plus importante que prévue. Celles-ci ont été conservées dans des bassins, sachant qu'il faut les nourrir et qu'en période de ponte, elles sont des difficultés à survivre, il y a eu quelques pertes. Si des AAPPMA en veulent en alevinage, il est tout à fait possible de leur en fournir.

- **Rapport des vérificateurs aux comptes**

Intervention de M. MARIN :

La Commission de Vérificateurs des Comptes s'est tenue le vendredi 19 février 2016 à 14h30 au siège de la Fédération.

Chacun des membres a pu disposer d'un fascicule de 37 pages pour étude, et envoyé une semaine avant la réunion.

Sur une question d'un membre, le Président, Eric GRUER, a apporté des précisions sur les différents contrôles de la comptabilité à savoir :

- Examen en révision du CA le lundi 15 février
- Transmission du dossier à un Commissaire aux Comptes dont la mission principale est la certification des comptes. S'il constate des faits illégaux, il est tenu par la loi de les révéler aux instances judiciaires.
- Examen par la Commission vérification des comptes.

Plusieurs dizaines de questions ont été posées sur les comptes d'exploitation, la carte Fédérale, le Neptune, la pisciculture, les subventions diverses.

S'agissant d'un point spécifique concernant les indemnités compensatoires versées aux administrateurs, celles-ci sont conformes aux décrets n°2004-76 du 10 janvier 2004 pour l'application de l'article 201 du code générale des impôts relatifs à la gestion désintéressée des organisations agissant sans but lucratif.

Les contrôles effectués par pointage nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence des pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conclusion :

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles nécessaires en respectant les principes de diligence généralement admis. Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2015 à l'unanimité.

• **Rapport des commissaires aux comptes**

Intervention de Mme. GILLET

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur les comptes 2015.

L'opinion sur les comptes annuels qui consiste en une certification d'absence d'anomalies significatives, avec une vérification par sondage, par méthodes de sélections, de toutes les estimations, notamment les valorisations, comme celles sensibles pour la Fédération, qui sont les stocks.

Mme. GILLET estime en tant que Commissaires aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion. Elle fait noter à l'assemblée que toutes les informations ont bien été données, il y a une très bonne collaboration et un grand professionnalisme au sein de la Fédération.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA au début de la réunion.

Mme GILLET certifie également que ce qui a été présenté aujourd'hui à l'assemblée en termes financiers est l'exacte transparence de ce qui a été vérifié et certifié par les Commissaires aux Comptes.

La deuxième partie du rapport concerne les conventions réglementées. Celui-ci précise toutes les opérations qui ne seraient pas courantes et qui sont opérées entre la Fédération et les membres du Conseil d'Administration, la seule chose ne faisant pas partie de l'activité courante et des frais courants de la Fédération sont les indemnités. Elles sont bien indiquées dans le rapport des Commissaires aux Comptes aux exacts montants présentés lors de cette assemblée soit 4 980,00€ pour le Président, 1580€ pour le Trésorier et 1000€ pour le Secrétaire.

Les comptes annuels sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

Quitus est donné au président, au trésorier et aux membres du conseil d'administration.

- **Proposition d'affectation du résultat 2015 sur l'exercice 2016**

Intervention de M. ROGOSINSKI

Il est proposé d'affecter les 98000€ dans la gestion générale de la Fédération.

Dans les principales propositions :

1. Fonctionnement pour 56 379€00
 - Dépenses habillement gardes particuliers (63 panoplies complètes)
 - Subvention exceptionnelle de 500 € aux AAPPMA réciprocitaires
 - Application de l'article L 435-5 (14000€)
 - Renforcement de la Garderie avec l'appui de l'ONCFS
 - Travaux AAPPMA et FD
 - Embauche de personnels en CDD
 - Amortissement local Pont de Pagny
 - Amortissement matériel à la pisciculture
2. Investissements : 16 043€00
 - Achat de Marcenay
3. Mise en réserve du solde : 26 127€00

L'affectation du résultat selon ces propositions est adoptée à l'unanimité.

Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. MAITRE

M. ROZE

M. BOULET

M. CELLIER

M. MARIN

Budget prévisionnel

Sur le budget prévisionnel de fonctionnement de 1 307 330€, 56 379€ sont placés en réserves.

DEPENSES	PREVISIONNEL 2016	RECETTES	PREVISIONNEL 2016
Approvisionnements	112 054	Ventes de poissons	142 740
Services extérieurs	203 212	Subventions	369 014
Autres services extérieurs	158 542	Autres produits	716 750
Impôts et taxes	24 194	Produits financiers	15 010
Charges de personnel	351 027	Produits exceptionnels	7 437
Autres charges	346 259	TOTAL RECETTES	1 250 951
Charges financières	0	RESERVES	56 379
Charges exceptionnelles	26 286	TOTAL BUDGET	1 307 330
Amortissements	85 756		
TOTAL CHARGES	1 307 330		

Sur le budget prévisionnel d'investissement 2016, 104 174€ sont destinés à l'achat du Lac de Marcenay. L'Agence de l'Eau, la FNPF et le Département subventionneront cet achat, il est donc prévu une recette de 88 131€ ce qui nécessitera de prendre 16 043€ sur les réserves.

DEPENSES	PREVISIONNEL 2016	RECETTES	PREVISIONNEL 2016
Achat MARCENAY	104 174	Subv.FNPF	10 000
TOTAL CHARGES	104 174	Subv.AG Eau	26 044
		Subv. Département	52 087
		TOTAL RECETTES	88 131
		RESERVES	16 043
		TOTAL BUDGET	104 174

Voeux

AAPPMA L'Arc-en-Ciel de Nuits-Saint-Georges (M. GAMET)

Il est nécessaire de déplacer le ponton pour personne à mobilité réduite, qui est implanté sur le plan d'eau de Saule-guillaume dit de Quincey.

Ce ponton étant immergé les trois quarts de l'année, il serait judicieux de pouvoir le ramener sur le côté sud du plan d'eau, le dos au pont routier .

Serait-il possible de se rapprocher de la communauté de commune de Nuit ST Georges, qui serait prête à prendre les travaux à sa charge (entretien du 25/ 02 /2016 que j'ai eu avec le directeur du développement de la communauté de commune.)

En vous en remercient d'avance.

R. (M. GRUER). Le nécessaire sera fait.

Parole aux élus

M. COSTE excuse l'absence de M. SUGUENOT, Député Maire de Beaune et Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Il constate que le Bilan de la Fédération de Pêche est très positif, notamment grâce au partenariat et les actions menées ensemble.

La Communauté d'Agglomération, créée en 2007, est très préoccupée par la protection de l'environnement, 10 millions d'euros par an ont déjà été investis à cette tâche d'assainissement. De nombreuses stations d'épuration ont été réhabilitées et d'autres sont en préparation.

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Beaune travaillent en très bonne intelligence avec l'AAPPMA la Truite Beaunoise et M. THOMAS les félicite pour l'organisation de ce congrès. Il informe aussi l'AAPPMA que les bassins de rétention devant la station d'épuration réclamés depuis 1995 seront normalement mis en place puisque le budget pour ces travaux sera voté prochainement.

Des efforts très importants sont faits pour l'assainissement et pour contrer la pollution des eaux et des sols.

Il termine par une citation d'un chef Amérindien de 1854 : « Lorsque le dernier arbre aura été abattu, le dernier fleuve pollué, le dernier poisson capturé, vous vous rendrez compte que l'argent ne se mange pas. »

M. THOMAS excuse l'absence de M. SAUVADET. Il félicite l'assemblée pour cette matinée de travail a été riche. Le département est aux côtés de la Fédération comme on l'a vu avec les subventions accordées.

Concernant les plans d'eau de Tailly Merceuil, l'Agence de l'eau avait fait à l'époque des analyses et avait constaté une très forte pollution. Le département a insisté pour créer des stations de lavage pour récupérer les produits phytosanitaires et depuis 70% des polluants sont récupérés grâce aux stations de lavage. Ces plans d'eau sont très importants, notamment pour le partenariat avec la fédération de Pêche, ils permettent de proposer des animations pour promouvoir le loisir pêche.

M. PATROU explique que les Services de l'Etat ont, cette année encore, travaillé en bonne intelligence avec la Fédération et les AAPPMA . Il est important de faire appliquer la réglementation, tout en étant à l'écoute, on le voit bien sur les nombreux dossiers importants comme le renouvellement des baux de pêche, la cession du droit de pêche (l.435-5), les arrêtés préfectoraux concernant les cormorans ou encore les phénomènes de sécheresse et la gestion des débits minimums.

Remise des médailles

Membre du Conseil d'Administration de la Fédération.

Monsieur MIRESSI José

Membre actif du monde de la Pêche depuis de nombreuses années, il occupera le poste de Président de l'AAPPMA de Nuits-Saint-Georges jusqu'aux dernières élections et encore aujourd'hui le poste de Vice-président de la Fédération.

Impliqué et dynamique, nous le remercions pour sa disponibilité et le travail qu'il a accompli.

La Saumonée de Belan (Président)

Monsieur NAUDINOT Thierry

C'est en 1987 qu'il devient Président de la Saumonée de Belan-sur-Ource et ce jusqu'en 2002. En 2011, il reprend son poste à la tête de l'AAPPMA et a été réélu en 2015.

Nous le remercions pour son investissement depuis toutes ces années.

La Fario de Til-Châtel (Président)

Monsieur GAUDIAU Alain

Président de l'association depuis 2002 et réélu au même poste en 2015, il s'est toujours investi avec passion dans son AAPPMA tout comme dans la Fédération, où il occupe les postes de Conseiller Fédéral et Responsable de la Commission Protection des Milieux.

La Truite Beaunoise (Trésorier)

Monsieur RAGEOT Michel

Membres de son AAPPMA depuis de nombreuses années, il est élu Trésorier en 2013.

Il nous a fait le plaisir cette année d'organiser, avec son AAPPMA, le congrès de la Fédération et nous le remercions pour son travail.

La Loutre de Velars (Trésorier)

Monsieur FEURTET Gilbert

Passionné de pêche depuis toujours, il a été élu au bureau de la Loutre de Velars le 13 février 1995. Trésorier adjoint depuis le 16 novembre 1997, il devient trésorier en 2007 suite à la démission de Monsieur CARILLON.

Son engagement et son dynamisme au sein de la société ont été très importants, quant à son poste de Trésorier, il le tient de manière sérieuse et exemplaire.

Auxois Morvan pêche (Membre)

Monsieur MARTIN Michel

Fidèle sociétaire, Monsieur MARTIN est rentrée dans l'association en 2006 et est élu trésorier adjoint en 2009. En 2015 il est réélu comme membre du bureau.

La Truite de la Bèze (Membre)

Monsieur ROBLOT Roger

Monsieur Roger ROBLOT nous vient en aide avec son matériel agricole les jours d'alevinage, est présent lors des nettoyages de rivières et est membre pêcheur depuis de nombreuses années.

La Gaule de Belle Défense (Garde)

Monsieur JOIGNER Laurent

Monsieur JOIGNER, a commencé en tant que membre du bureau de la GBD de 2006 à 2008. Il a ensuite passé sa formation de garde particulier et enfin assermenté depuis 2008 pour devenir garde particulier à la gaule de belle défense. Il est aussi juge-arbitre au sein du GN carnassiers. Connu comme le loup blanc à Saint-Jean-de-Losne, il sait par son travail sérieux se faire craindre des pêcheurs et son « commettant » (président) comme il le dit le félicite de son travail en tant que garde et aussi bénévole de la GBD.

Résultat des élections

Inscrits : 88

Nombre de votants : 79

Suffrages exprimés : 72

Blancs ou nuls : 7

Nombre de candidats : 25

NOM	Nombre de voix	Elus
BAUDOT Christophe	28	
BOULET Gérard	45	ELU
DESSERTENNE Franck	52	ELU
DONDAINE Damien	57	ELU
GABRIOT Pierre	49	ELU
GAUDIAU Alain	37	
GRANDJEAN Eric	40	ELU
GRUER Eric	30	
LAXENAIRE Eric	23	
LECRIVAIN Frédéric	39	
LORET RICHAUDEAU Jacques	18	
MAITRE Jean-Philippe	51	ELU
MAVY Michel	45	ELU
PACOU Jean-Claude	46	ELU
PAGEARD Christophe	55	ELU
POIRIER Roger	42	ELU
RAGEOT Michel	56	ELU
ROGOSINSKI André	49	ELU
ROLLING Jean-Louis	40	
SIBILLE Bernard	54	ELU
SMORTO Michel	40	ELU
SOKOL André	34	
SONVICO Jean-Pierre	47	ELU
TOULOUSE Gérard	36	
VASSEUR Daniel	22	

M. GRANDJEAN et M. SMORTO élus suite tirage au sort.

Le congrès 2016 sera organisé par l'AAPPMA de Fontaine Française